

# **La question islamique devant le Comité des droits de l'Homme.**

Prof. Yadh Ben Achour.  
Université de Ferrara. Novembre 2020.

## **I. Propos généraux sur la compatibilité de l'islam avec les droits de l'Homme (6heures : lundi 16 novembre, 9h-12h. Mercredi 18 novembre.9h-12h,).**

### **A. Les mécanismes du Pacte.**

Le Pacte de 1966. Le Protocole facultatif.

Le Comité des droits de l'Homme (art.40 du Pacte).

L'élargissement par le Comité de sa propre compétence (Follow-up et O.G).

Les observations générales du Comité.

### **B. Les points d'achoppement principaux entre la compréhension islamique majoritaire de la loi et les droits de l'Homme.**

Le système de l'apostasie.

L'inégalité des confessions.

L'inégalité hommes femmes.

Le système pénal islamique. La peine de mort. Les châtiments corporels.

Autres points.

### **C. Le Texte.**

1. Le Coran et sa problématique.

2. La sunna. La formation. Les grands recueils de hadiths. Les sunnites et les chiites.

3. L'extension des sources du droit. L'Ijmâa.

4. **Les interprétations du Texte.** Les tendances classiques. Les tendances modernistes. Les laïcs en terre d'islam. Les tendances islamistes. Les tendances réformistes.

#### **D. Les systèmes constitutionnels des pays musulmans et la relation entre l'État et la religion.**

- Les systèmes de droit religieux.
- Les républiques islamiques.
- Les systèmes de la religion d'Etat.
- Les systèmes laïcs.

## **II. Les Etats musulmans et le Pacte sur les droits civils et politiques. Réserves et objections (3 heures : Vendredi 20 novembre 2020, 9h-12h).**

### **A. Les Réserves.**

Bahraïn.

Mauritanie.

Qatar.

Pakistan.

### **B. Les Objections**

Quelques exemples : Canada, Finlande, Estonie, Belgique, Espagne, Etats-Unis, Allemagne, France, Grèce, Hongrie, Lettonie, Royaume-Uni, Pologne, Portugal, Slovaquie, Suède, Pays-Bas, Suisse...

**III. Le Comité des droits de l'Homme face à l'islam en tant que religion et aux législations étatiques d'inspiration islamique (10h30 : Lundi 23 novembre 2020, 9h-12h30. Mercredi 25 novembre 2020, 9h-12h30. Vendredi 27 novembre 2020, 9h- 12h30).**

**A. Le Comité des droits de l'Homme et la protection de l'islam, en tant que religion et communauté.**

La protection sous le couvert de l'article 18 du pacte.

La protection sous le couvert des articles 18 et 26.

La protection sous le couvert de l'article 2.20 et 26 du pacte.

Autres articles du pacte.

**B. Le Comité des droits de l'homme et la sanction des législations islamiques contraires au Pacte.**

Quelques exemples. Observations finales concernant Bahraïn, Pakistan, Mauritanie, Indonésie, Iraq, Jordanie, Somalie, etc.

**Conclusion.**